



DÉLIBÉRATION

DÉLIBÉRATION N°2025-10-16/01 DU 16 OCTOBRE 2025 RELATIVE À L'AUTORISATION DONNÉE À LA PRÉSIDENTE DE SIGNER LE MARCHÉ « MAÎTRISE D'ŒUVRE D'INGÉNIERIE POUR L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER D'UNE VOIE VERTE »

LE COMITÉ SYNDICAL

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-1 à L5721-9,
VU le code de la commande publique,
VU la décision de la commission d'appel d'offres du 16 octobre 2025,
VU le rapport présenté par Madame Françoise Lecoufle, Présidente du Syndicat Mixte d'Études et de Réalisation (SMER) la Végétale.

DÉLIBÈRE

Article 1 : Autorise la Présidente du SMER la Végétale à signer l'accord-cadre à bons de commande de prestations d'ingénierie et d'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre en aménagement pour une durée maximale de 4 ans et des montants annuels minimum et maximum suivants :

Lot	Montant Minimum annuel	Montant Maximum annuel
Lot 1 - Lot unique	15 000,00 € HT	125 000,00 € HT

Article 2 : Le présent accord-cadre à bons de commande est attribué à :

- OMNIUM GENERAL D'INGENIERIE (OGI)

Article 3 : Les dépenses afférentes à cet accord-cadre à bons de commande seront imputées sur le budget du SMER.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, an susdits

La Présidente du SMER

Françoise LECOUFLE

Nombre d'élus pouvant siéger : 10
Présents : 4
Pouvoirs : 2
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0
Adoption : à l'unanimité